

AQAAD – Colloque 2019

HILTON LAC LEAMY 6 AU 8 FÉVRIER 2019

L'ULTIME FRONTIÈRE

« L'obligation de l'avocat de représenter son client avec vigueur revêt une importance particulière dans le contexte criminel. En effet, les avocats de la défense sont l'ultime frontière entre l'accusé et le pouvoir de l'État. » Comme le juge Cory l'a fait remarquer dans *The Inquiry Regarding Thomas Sophonow: The Investigation, Prosecution and Consideration of Entitlement to Compensation* (2001), à la p. 53 :

[TRADUCTION] « N'oublions pas que l'avocat de la défense se retrouve souvent seul entre les lyncheurs et l'accusé. L'avocat de la défense doit être courageux, non seulement devant une communauté indignée et enflammée, mais également, à l'occasion, face à la désapprobation apparente de la cour ».

Groia c. Barreau du Haut-Canada, 2018 CSC 27, par. 74

HORAIRE DES CONFÉRENCES

INSCRIVEZ-VOUS avant le 16 novembre 2018

- 5 ans et moins d'exercice 350 \$ plus taxes.
- entre 5 et 10 ans d'exercice 450\$ plus taxes.
- 10 ans et plus d'exercice 550\$ plus taxes.



APRÈS CETTE DATE, LE COÛT DE CHAQUE CATÉGORIE AUGMENTERA DE 50 \$.

Offre exclusive réservée aux membres de l'AQAAD

www.aqaad.com | 1 800 361-8495, # 3471 | info@aqaad.com

MERCREDI 6 FÉVRIER

8 h 30 à 9 h

MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE DE L'AQAAD ET DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE TRÈS HONORABLE RICHARD WAGNER, C.P., PRÉSIDENT D'HONNEUR

9 h à 10 h 30

LE CONTRE-INTERROGATOIRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

- Me Jean Dury

10 h 45 à 12 h 15

LES MÉDIAS: MIEUX COMPRENDRE, MIEUX INTERAGIR

- M. Michel Lemay, consultant, écrivain du livre Vortex
<http://wapizagonke.com/author/michellemay>

13 h 15 à 14 h 45

ME MICHEL LECLERC : 33 ANS D'ARGUMENTS, DE PLAIDORIES ET D'ANECDOTES

- Me Michel Leclerc

15 h à 16 h 30

LA RÉDACTION DE MÉMOIRE D'APPEL

- Me François-Félix Lacasse

17 h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

21 h

COCKTAIL

JEUDI 7 FÉVRIER

8 h 30 à 10 h

AU DILEMME ÉTHIQUE, SA SOLUTION DÉONTOLOGIQUE

- Me Ariane Gagnon-Rocque

10 h 15 à 11 h 45

LES LITIGES RELATIFS AUX PRIVILÈGES DANS LE CONTEXTE DE LA DIVULGATION DE LA PREUVE

- Me Louis Belleau, Ad. E.

13 h à 16 h 15

CE QUI RESTE DE L'EXCLUSION DE LA PREUVE (suite de la formation colloque 2018)

- L'Honorable Marco Labrie, Ad. E.
- Me Jean-Philippe Marcoux

19 h

SOIRÉE GALA-REMISE DES PRIX ANNUELS

VENDREDI 8 FÉVRIER

9 h à 12 h 15

C-46 ET C-45 : LES GRANDS CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET LES DÉFENSES DE DEMAIN

- Me Ulrich Gauthier
Panel à confirmer

